



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2015-059

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2015

# Sommaire

## **Préfecture Haute-Garonne**

31-2015-11-23-001 - Arrêté portant désignation d'un expert pour le contrôle des épreuves d'appareils à pression de gaz (M. Cyril Portalez, DREAL) (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-11-23-001

Arrêté portant désignation d'un expert  
pour le contrôle des épreuves d'appareils à pression de gaz  
(M. Cyril Portalez, DREAL)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du pilotage et de la mutualisation interministériels  
Mission coordination

### Arrêté portant désignation d'un expert pour le contrôle des épreuves d'appareils à pression de gaz

Le préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 557-46 à 59 du chapitre VII du titre V du livre V ;

Vu le décret du 18 janvier 1943 modifié portant règlement sur les appareils à pression de gaz ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement et de l'égalité des territoires nommant M. Cyril Portalez directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans le département de la Haute-Garonne, M. Cyril Portalez, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées par intérim, est désigné en qualité d'expert pour le contrôle des épreuves des appareils à pression de gaz prescrite à l'article 5 du décret du 18 janvier 1943 susvisé.

**Art. 2.** – Sous sa responsabilité et selon des modalités qu'il définira, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées par intérim pourra se faire assister par un certain nombre de délégués, notamment par des fonctionnaires et agents placés sous son autorité ou des organismes habilités.

**Art. 3.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 23 NOV. 2015

  
Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN